

Décision n° 2025.046 Désignation d'un avocat Affaire Lionel PERE contre Hailé ELASME

Vu l'article L2122-18 et L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté du Maire DG 37/2024 portant mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Monsieur Lionel PERE, policier municipal agressé lors d'une interpellation le 20 août 2024,

Considérant la convocation devant le tribunal de proximité fixée au 5 mai 2025 à 10h30 au Tribunal Judiciaire chambre détachée de Marmande, 1 Place des Droits de L'homme

Considérant la demande de l'agent de la Commune d'être assisté par un avocat dans le contentieux qui l'oppose à Monsieur Hailé ELASME,

Le Maire de la ville de Marmande,

Accepte la désignation de Maître BELACEL Virginie, avocate au barreau d'Agen, domicilié 103, avenue Jean Jaurès 47200 Marmande pour défendre les intérêts de Monsieur Lionel PERE

Précise que la Commune prend en charge les honoraires d'avocat de Maître Virginie BELACEL, qui seront engagés dans cette affaire,

Précise que le sinistre est déclaré à notre assureur « Protection Juridique – Défense Pénale » RELYENS MUTUAL INSURANCE.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 3 mars 2025
Le Maire de Marmande,

Joël HOCQUELET

Publication et affichage

Le : le 03/03/2025

